



## Délégation de l'Union européenne au Burundi

Bujumbura, le 3 mai 2016

### **Déclaration de la haute représentante, Mme Federica Mogherini, au nom de l'Union européenne, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai 2016**

Nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de la liberté de la presse. À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de Windhoek, l'UE souhaite rappeler le principe selon lequel *«la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'au développement économique»*.

Le droit à la liberté d'opinion et d'expression englobe la liberté de demander, de recevoir et de communiquer des informations. Il s'agit d'un élément essentiel de la gouvernance démocratique et du développement. Les citoyens doivent être pleinement informés afin d'être en mesure de se forger une opinion et de prendre part aux processus décisionnels qui ont une incidence sur leur vie. La liberté d'information contribue également à l'amélioration de la gouvernance dans la mesure où elle renforce la transparence dans les affaires publiques et peut être utilisée pour obliger les pouvoirs publics à rendre compte de leurs actes, en particulier lorsque l'accès à l'information permet de dénoncer des violations des droits de l'homme ou des pratiques de corruption.

Garantir l'accès à l'information peut contribuer à promouvoir la justice et la réparation, notamment après des périodes de graves violations des droits de l'homme.

L'Union européenne est déterminée à continuer de promouvoir et de protéger la liberté d'opinion et d'expression partout dans le monde, non seulement hors ligne, mais aussi en ce qui concerne le cyberspace et les autres technologies de l'information et de la communication, comme en témoigne l'adoption, en 2014, des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne.

L'Union européenne condamne l'augmentation des actes d'intimidation et de violence auxquels des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des acteurs des médias et d'autres personnes se trouvent confrontés dans de nombreux pays du monde lorsqu'ils exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression en ligne et hors ligne.

Outre les violences manifestes, l'UE est déterminée à lutter contre les législations ou pratiques qui imposent une censure, encouragent l'autocensure, prévoient des sanctions pénales, financières et administratives, permettent des abus d'une puissance de marché et créent des conditions économiques défavorables.

L'UE réaffirme sa détermination à promouvoir et à défendre les libertés d'opinion et d'expression, droits qui doivent pouvoir être exercés partout par chacun, sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité, par quelque média que ce soit et sans considération de frontières.

C'est votre droit!